RESPECTS

RÉSEAU D'ÉCONOMIE SOCIALE — PARTAGE ÉTHIQUE DES CONNAISSANCES — TERRE SOLIDAIRE

Conseil d'animation du 06 février 2023

Membres du conseil présents : Marie-Noëlle et Denys Achard, Simone Borel, Henri Cirera, Annick Desmoulins, Véronique Duplessy, Françoise Monier et Josette Para.

Membres du conseil excusés : Marie Grossan et Philippe Monier.

Ordre du jour du conseil :

1) Achats groupés
2) Adhésions 2023 : point de situation, cas particuliers
3) Atelier « un enfant, un livre, une histoire »
4) Programme des réunions conversations ou des ateliers à thèmes du 1er semestre 2023
5) Questions diverses
   5.1 Assemblée générale
   5.2 Messagerie « contact@respects.fr

Compte-rendu

1. Achats groupés

Les commandes de produits se poursuivent à un rythme moins soutenu qu'avant les fêtes de fin d'année.

Une livraison d'agrumes est prévue le 05 mars et une commande de produits de Gilbert Leouffre (pommes et jus de fruits) va être lancée prochainement.

Concernant l'huile de Crète, du fait qu'il y a seulement 2 commandes par an, les membres du conseil décident de limiter le nombre de produits à 3 bidons et 3 bouteilles par adhérents (hors des personnes relais).

Denys propose que les 10 membres du conseil d'animation soient destinataires d'une bouteille gratuite d'huile de Crète en remerciement du temps et de leur investissement personnel. Les autres bouteilles offertes gracieusement seront mises à la vente comme d''habitude.

Marie-Noëlle signale que le prix du transport des avocats établi à 1€ par caisse est excessif. Elle suggère de garder le tarif à 24€ la caisse et R.E.S.P.E.C.T.S participera aux frais de transport de 50€.

Véronique fait observer qu'en accord avec Brigitte, référente des avocats, elle a limité le nombre de caisses d'avocats à 2 par adhérent (hors des personnes relais).

Véronique ajoute qu'en début d'année, certains adhérents ont rencontré des difficultés dans la réception des messages qui étaient parfois dirigés vers les indésirables.
En effet, certains opérateurs ont « bloqué » l'accès en demandant une réinitialisation.
Des adhérents se sont manifestés soit par messagerie soit par appel téléphonique, mais certains ont eu un comportement plutôt malsain, ce qui n'est pas tolérable.
Les membres du conseil n'ont pas à subir les désagréments subis par les adhérents.

Véronique a préparé un tableau récapitulatif des produits proposés à la vente, ainsi que des informations de leurs producteurs (éléments déjà proposés par messagerie). Ce document sera transmis à Jacques pour figurer sur le site de R.E.S.P.E.C.T.S. Gap.

Elle va demander l'accord aux référents pour faire apparaitre leurs mails comme indiqué au pied de chaque commande.

2. Adhésions 2023

2.1 Point de situation

Il reste toujours un nombre conséquent d'adhérents qui n'ont pas renouvelé leurs adhésions en ce début d'année 2023.
Du fait que certains membres du conseil transmettent ce jour même de nombreuses adhésions, Josette mettra à jour son fichier avant d'adresser un dernier rappel aux adhérents n'ayant pas répondu.
Sans réponse au 28/02/2023, ils ne pourront plus bénéficier des activités de l'association et seront radiés à cette date.

Début février 2023, R.E.S.P.E.C.T.S. Gap enregistre 246 adhérents.
Pour ne pas dépasser un chiffre d'affaires de 85 800€ et être soumis à la TVA, la question de réduire éventuellement le nombre d'adhérents est posée.

Véronique propose de faire un point en milieu d'année 2023 pour discuter de cette possibilité.

Marie-Noëlle transmet en séance deux tableaux : un comparatif des factures et règlements des produits vendus en 2022 et un compte de résultat détaillé de l'exercice 2022.

Un excédent d'environ 2 500€ est enregistré pour cette année qui se cumule avec les 9 000€ des années précédentes soit près de 11 500€.
Une discussion s'engage sur l'utilisation de cet argent : don à des associations en Ukraine, dons en nature aux associations caritatives (La Cordée, Epicerie Solidaire, Resto du Cœur, Mains de partage...), achat d'un rétroprojecteur… Aucune décision n'est prise concrètement par les membres du conseil.

2.2 Cas particuliers

Cas N°1 : Il s'agit de la personne qui avait eu un comportement incorrect avec des propos inadaptés envers un référent. Cette adhérente n'avait pas renouvelé son adhésion en 2022 mais elle a transmis son adhésion en début d'année 2023.
Après discussion, il est décidé de contacter cette personne par téléphone, de lui expliquer la situation pour lui suggérer une éventuelle réadhésion avec la possibilité de la radier à tout moment selon son attitude.

Cas N°2 : Une personne a payé sa cotisation de 10€ sur le Site de RESPECTS Occitanie.

Une régularisation comptable a été réalisée par les trésoriers des 2 associations et plusieurs mails ont été adressés en fin d'année 2022 et en début d'année 2023 lui demandant de compléter le bulletin d'adhésion pour avoir ses coordonnées personnelles.
Sans réponse de cette personne à ces nombreux messages, il est décidé de ne rien faire et d'attendre qu'elle se manifeste.

3. Atelier « un enfant, un livre, une histoire »

Françoise a reçu un message de la personne ayant suivi le stage « le conte en mouvement ».
Elle propose d'animer un conte avec son partenaire de spectacle qui doit toutefois adhérer à R.E.S.P.E.C.T.S. pour une question d'assurance. Cette personne travaillant et les enfants semblant être plus disponibles les après-midis (cours ou soins les matins), se pose alors la question des disponibilités des conteurs pour assurer cette prestation.

Françoise signale qu'elle ne s'est pas sentie de contacter la conteuse professionnelle pour lui dire que l'association était intéressée mais que le montant demandé (600€ la journée de formation) ainsi que le nombre de personnes à former en une seule fois (12) étaient trop élevés.

Les membres du conseil proposent que l'association prenne son temps pour avancer progressivement et éventuellement s'orienter vers d'autres conteurs professionnels.

Françoise fait observer que le Centre Départemental de Ressources des Arts propose ses stages de formation à visée professionnelle limitant ainsi la sélection des conteurs débutants.

4. Programme des réunions conversations ou des ateliers à thèmes du 1er semestre 2023

L'atelier « lessive maison » initialement prévue le 16 janvier a été annulé suite aux conditions météorologiques.

Les membres du conseil proposent de le programmer le lundi 20 février si la personne assurant la prestation est disponible à cette date. Simone la contactera et informera Josette pour adresser rapidement les invitations.

Le 20 mars, maintien de l'atelier Fleurs de Bach,
Le 17 avril, réunion conversation sur la « dette publique »,
Le 15 mai, atelier avec un apiculteur,
Le 19 juin, atelier jardinage, prendre contact avec M Leautier de Neffes.

Françoise ajoute que Marion propose 2 séances d'environ 1h30 pour une animation sur « la langue de bois ». Cette proposition pourrait se tenir au cours du second semestre 2023.

5. Questions diverses

5.1. Assemblée Générale

Elle doit se tenir avant la fin du 1er semestre 2023.
Une discussion s'engage sur les dates proposées. Il est décidé de tenir l'AG le lundi 03 avril 2023 à la salle Dum'Art à partir de 18h.

Un accord sera demandé à la maison des habitants pour dépasser le créneau de 20h pour l'occupation de la salle.

Josette transmettra le rapport moral 2022 aux membres du conseil pour les observations et Marie-Noëlle s'occupe du rapport financier 2022.

5.2 Messagerie « contact@respects.fr »

Cette messagerie permet à une personne qui s'est connecté sur le site Internet de prendre contact avec quelqu'un de R.E.S.P.E.C.T.S. Gap pour obtenir une réponse.

Henri signale qu'il manque de temps pour s'occuper de cette messagerie et demande à un membre du conseil de bien vouloir prendre le relais à sa place.

Henri transmet les modalités de connexion (codes d'accès…) à Françoise qui s'est portée volontaire dans cette tâche.

Une prochaine réunion du conseil d'animation est prévue le lundi 06 mars 2023 à 18h à la salle Dum'Art portant essentiellement sur l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

Pour R.E.S.P.E.C.T.S.
Josette PARA